



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 30 JUIN 2014**

**L'an deux mille quatorze, le trente juin à dix-huit heures trente,
le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est
réuni à la salle des fêtes de Vimpelles, sous la Présidence de
Monsieur Roger DENORMANDIE**

Etaient Présents :

M MIRVAULT Dominique (Baby); M. ANQUETIN Rémy (Balloy); MM BEAUDET Bernard & CHAPLOT Jean-Luc (Bazoches-les-Bray); MM MARCADET Emmanuel & FARSSAC Pascal (Bray-sur-Seine); M. DELANNOY Jean-Pierre (Chalmaison); MM BIGOT Jean-Yves & LAMARQUE Jean-Claude (Châtenay-sur-Seine); M. JAQUET Gérard (Coutençon); Mmes LETERRIER Carine & MOULET Valérie, MM ROSSIERE-ROLLIN Serge & ARLAIS Michel, (Donnemarie-Dontilly); M. DEQUIROT Thierry (Egigny); Mme GUERINOT Laurence (Everly); M. LAMOTTE Xavier (Fontaine-Fourches), M FENOT Jean-Paul (Gouaix); M. BENOIT Francis (Gravon); M. JEGOUDEZ Jean-Claude (Grisy-sur-Seine); Mme VILLIERS Nadine (Gurcy-le-Châtel); M. BOURLET Jean-Pierre (Hermé); M. GENON Fabrice (Jutigny); M. FORGET Michel (Luisetaines); M. BELESSORT Patrick (Meigneux); M. MINOST Jean-Marie (Mons-en-Montois); MM DENORMANDIE Roger et BIESBROUCK et Mme ROUVEAU Laurence (Montigny-Lencoup); Mme BOUTE Marie-Thérèse (Mousseaux-les-Bray); M MAURY Yannick et M PIONNIER Jean-Jacques (Les Ormes sur Voulzie); M. GAUTRY Jean-Claude (Paroy); Mme CHARLE Anne-Marie (Saint-Sauveur-les-Bray); M CORBISIER Bruno (Savins); M. VILLAIN Robert (Sigy); Mme RICHARD Gisèle (Sognolles-en-Montois); M PRAYER Pascal (La Tombe); M MARTINET Yves (Villenaux la Petite); M. DUCHEZEAU Yves (Villeneuve-les-Bordes); M. SABY Bernard (Villiers-sur-Seine); Mme LOREGIA Laurette (Vimpelles).

Excusés :

Mmes TRIVIER Julie et LUBRANO Stéphanie (Bray sur Seine), M. DELORME Luc (Cessoy-en-Montois); M. LAMOTHE Frédéric et Mme CHANTRAIT Françoise (Gouaix); Mme MICHEL Monique (Jaulnes); M RICHARD Jean-Pierre (Lizines); Mme SIVANNE Evelyne (Montigny le Guesdier); M DERETZ Bernard (Mousseaux les Bray); M BRETON Serge (Passy sur Seine); M VERBRUGGE Christophe (Sigy); M PACHOT Joël (Villuis).

Absents :

M SAUNIER Louis (Bray-sur-Seine), M PASCUAL-MARTIN Thierry (Donnemarie-Dontilly), M. CARRASCO Gérard (Mouy-sur-Seine); M. CAPMARTY André (Noyen-sur-Seine); M LAGAN Pierre-Michel (Thénisy),

Pouvoirs :

Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel. Mme TRIVIER Julie à M. FARSSAC Pascal; M DELORME Luc à M. MINOST Jean-Marie; Mme CHANTRAIT Françoise à M. FENOT Jean-Paul; M. LAMOTHE Frédéric à M. JEGOUDEZ Jean-Claude; Mme MICHEL Monique à M. BOURLET Jean-Pierre; M RICHARD Jean-Pierre à Mme RICHARD Gisèle; Mme SIVANNE Evelyne à Mme CHARLE Anne-Marie; M BRETON Serge à M. SABY Bernard; M PACHOT Joël à M. LAMOTTE Xavier.

Nombre de délégués en exercice : 57			
Nombre de présents : 42	Excusés : 12	Absents : 5	Pouvoirs : 10
Date de convocation : 18 juin 2014			

Lecture étant faite de la liste des excusés puis des pouvoirs recueillis. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer et la séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Madame Laurette LOREGIA comme secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, trois délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour de : la première relative à la numérisation des itinéraires de randonnée, la seconde à l'indemnité d'administration et de technicité et la troisième au recrutement saisonnier d'animateurs d'accueils de loisirs.

A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 4 JUIN 2014

Ce compte rendu a fait l'objet de deux observations. L'une est relative à la composition des commissions, l'autre au montant de l'indemnité de Vice-présidents.



En l'absence d'autre remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

B – INFORMATION:

B – 1) Etat du dossier Très Haut Débit

L'objectif de Connecter les Seine-et-marnais se traduit par le déploiement du Réseau départemental sem@for77 et la création d'un Syndicat Mixte Ouvert (Seine-et-Marne Numérique). Ce déploiement fait appel à deux technologies: la fibre optique ou le cuivre. L'investissement net dévolu à la Communauté de communes pour la fibre optique est de 4 645 051 Euros, guère plus onéreuse que le cuivre. Le déploiement de ce dernier compromettrait de surcroît tout subventionnement du premier.

En fonction des disparités de débit, trois groupes de priorités ont été établis et soumis à Seine-et-Marne Numérique. Dans l'attente des premiers coups de pioches en 2015 et dans un souci d'économies d'enfouissement, il est demandé aux Communes de déclarer leurs travaux d'enfouissement.

C – DECISIONS:

C – 1) Avis favorable donné sur la révision de zonage A/B/C d'aide à l'investissement locatif

Le zonage constitue la base de référence pour l'ensemble des aides au développement de l'investissement locatif privé. Ce zonage s'appuie sur cinq zones (Abis, A, B1, B2, C), soit de la plus tendue à la moins tendue et devrait entrer en application au 1er janvier 2015.

Le dispositif prévoit notamment que : les plafonds de loyers varient selon la surface du logement ; à l'intérieur d'une même zone, le plafond de référence peut être abaissé sur tout ou partie des communes à l'initiative du préfet de région ; le dispositif est soumis à agrément préalable du préfet de région pour les Communes situées en zone B2, ce qui est le cas pour l'intégralité des Communes membres de la Communauté de Communes Bassée Montois.

D – DELIBERATIONS:

D – 1) Adoption des statuts

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de trois abstentions, décide d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Les Communes ont trois mois pour se prononcer après délibération du Conseil communautaire.

D – 2) Adhésion au groupement de commande de gaz

La loi NOME oblige à mettre en concurrence au 1er janvier 2016 les contrats de fourniture de plus de 30 MWh, ce qui est le cas pour La Communauté de Communes. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commande de gaz.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement d'achat de gaz.

D – 3) Modification de la délibération de délégation au Président

La formule utilisée au point 2° de la délibération du 28 avril 2014 n'est plus adaptée à la nouvelle réglementation. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de régulariser cette formulation.

D – 4) Fixation de l'indemnité du Trésorier

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'attribuer à ce titre à Monsieur le Trésorier du Bassée-Montois, le taux maximum de l'indemnité de Conseil.

D – 5) Fixation d'une indemnité de secrétariat à Monsieur RENAULT

Ce point de l'ordre du jour se heurtant à une difficulté d'ordre juridique, sera abordé à une séance ultérieure.

D – 6) Indemnité d'administration et de technicité

Compte tenu de leurs responsabilités et du fait que la délibération du 7 janvier 2014 ne leur en a pas ouvert le bénéfice, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'y remédier en ouvrant l'IAT aux Directeurs et Directeurs adjoints des accueils de loisir estivaux.

D – 7 Vente d'un terrain sur la ZAE

Une parcelle de 2000 m² sur la ZAC du Parc de Choyau est sollicitée pour y implanter un bâtiment de 400 m² à usage de cabaret ainsi qu'un parking pour la clientèle. Cette acquisition a été négociée au prix de 23 Euros le m². Après dépôt du permis de construire en septembre, la réalisation devrait intervenir rapidement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter les conditions de la cession et d'autoriser le Président à signer la Convention requise par cette promesse de vente.

D – 8) Approbation des RPOS 2013 des SPANC Bassée et Montois

Ces rapports sur le prix et la qualité du service font ressortir que: sur 3800 installations d'assainissement non collectif (2500 sur la Bassée et 1300 sur le Montois), le nombre des installations diagnostiquées a atteint 3151 fin 2013 et le taux de conformité 34.6 % (29.6% sur la Bassée et 44% sur le Montois). Il était de 28.6% fin 2012 pour la Bassée. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ces Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services.

Il est signalé que nombre de Communes n'ont pas encore fournis les justificatifs d'éco conditions. Des financements sont à la clef.

D – 9) Mise en place du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Ce programme avait précédemment été mis en place par les Conseils communautaires de la Bassée et du Montois. Il prévoit :

Une Tarification des études de réhabilitation incluant 15€ TTC de frais de gestion (20€ en cas d'étude non suivie de travaux) ;

Une Autorisation à signer les conventions avec les propriétaires pour les études et pour les travaux ;

La Fixation de frais de gestion (120€ TTC) pour les travaux de réhabilitation des SANC et, en cas de refus de travaux, 250 € TTC si manifesté avant piquetage, 500€ si manifesté après piquetage.

La Fixation des modalités de calcul de la redevance travaux (sur la base de la moyenne pondérée des prix unitaires des entreprises attributaires) ;

La Fixation des modalités de paiement de la redevance travaux (20% au piquetage, 50% à la réception, solde en fin de tranche).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire ce programme.

D – 10) Création de 5 postes d'adjoints d'animation saisonniers

Il n'a pas été tenu compte dans la délibération du 20 mars 2014 du besoin saisonnier des accueils de loisirs maternels de Montigny-Lencoup et de Donnemarie-Dontilly, pas plus que, pour la Direction de certains accueils de loisirs, la possibilité de faire appel à des enseignants et fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer cinq emplois non permanents supplémentaires d'Adjoint d'Animation à temps complet et de mettre en place une activité accessoire d'encadrement et d'animation.

D – 11) Numérisation d'itinéraires de randonnée : Convention avec SMT

Afin d'améliorer la diffusion des informations touristiques dans le département, Seine-et-Marne Tourisme a souhaité mettre à disposition de ses partenaires un système d'information touristique (SIT), permettant de tracer et diffuser à l'échelle nationale des itinéraires de randonnée de différents types.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention dont l'objet est de préciser les conditions de cette mise à disposition. Pour la Communauté de Communes, il s'agit de céder à Seine-et-Marne Tourisme le droit d'utiliser et de publier les informations contenues dans la base SIT qu'elle aura renseignées gracieusement.

E – QUESTIONS DIVERSES:

E – 1) Transfert automatique au 1er janvier 2015 des pouvoirs de police spéciale

Il concerne la circulation, le stationnement, le stationnement des taxis, les équipements communs des immeubles d'habitation, les bâtiments menaçant ruine.

Ce transfert suppose une compétence en matière de voirie et la non opposition du Maire. Or, la Communauté de Communes Bassée Montois n'est compétente ni en matière de voirie, ni en matière d'urbanisme. D'autre part, compte tenu de sa plus grande proximité avec les habitants, il se révèle être de l'intérêt de la Commune que le maire conserve ses prérogatives en matière de police spéciale.

C'est pourquoi, les Maires sont invités à refuser explicitement ce transfert. Un modèle d'arrêté ou de simple courrier d'opposition à ce transfert, leur sera transmis. En l'absence de l'un ou de l'autre, leur pouvoir de police spéciale sera transféré automatiquement.

E – 2) Projet de SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée Voulzie englobe 42 Communes de trois Départements. D'une durée de cinq ans, il a pour objectif de répondre aux enjeux locaux liés à l'eau. L'Etat est responsable de son élaboration et en a confié la maîtrise d'ouvrage à Monsieur le Sous-préfet de Nogent-sur-Seine. Le SAGE va faire l'objet d'une étude durant l'année à venir.

Les Maires concernés seront conviés en octobre pour une présentation.

E – 3) Chenilles processionnaires

Un comité de travail a été réuni suite à la très forte concentration relevée dans la forêt de Villefermoy et dans le Montois avec des conséquences environnementales et sanitaires indéniables. Il a été convenu d'inviter les Communes à alerter Madame la Préfète qui a d'ores et déjà été interpellée par l'amicale des Maires des Communes du canton de Donnemarie-Dontilly. Un modèle de motion leur sera prochainement transmis à cet effet.

E – 4) Contrat départemental de développement durable (C3D)

Le Conseil général vient, aujourd'hui même, d'approuver les modifications apportées au programme d'actions.

E – 5) Union des Maires de Seine-et-Marne

4 tables rondes vont se dérouler en octobre.

La prochaine séance est fixée en septembre. Elle portera notamment sur l'approbation du schéma départemental de coopération intercommunale.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h45.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Roger DENORMANDIE



The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular stamp. The stamp contains the text 'BASSÉE MONTOIS' around the top and 'C.C.' at the bottom. The signature appears to be 'Roger Denormandie'.